

Organisation commune du marché du riz

2000/0046(CNS) - 29/02/2000 - Document de base législatif

Prix agricoles 2000/2001 - Riz (majorations mensuelles). Pour la campagne 2000/2001 et les campagnes suivantes, il est proposé de fixer le montant des majorations mensuelles de façon permanente par une modification du règlement de base de l'OCM riz (règlement 3072/95/CE). Compte tenu de la stabilité du prix d'intervention et des taux d'intérêt, la Commission propose de reconduire le montant de 2 EUR/t/mois. Cette proposition ne préjuge pas de celle, portant sur l'ensemble de l'organisation de marché du riz, que la Commission s'est engagée à présenter.